

bill et qu'il applique inconsidérément le principe d'enseignement et la responsabilité du gouvernement fédéral dans ce domaine. Je recommande qu'il limite ses remarques à l'organisation des quatre nouveaux ministères fédéraux.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur: j'invoque le Règlement et j'attire votre attention sur un article du bill de portée si vaste que les remarques de mon collègue peuvent directement s'y appliquer. Je veux parler de l'article 34 qui commence à la page 11 du bill et qui propose de modifier les fonctions du ministre du secrétaire d'État. En d'autres termes, mon honorable ami se conforme parfaitement aux dispositions du bill en parlant du secrétariat d'État. J'aimerais aller plus loin et vous signaler une des fonctions du secrétariat d'État que prévoit l'article 34 (4) d) au haut de la page et qui s'énonce ainsi:

d) l'encouragement aux lettres, aux arts plastiques et aux arts d'interprétation, à la diffusion du savoir et à l'activité culturelle; et...

Si le présent bill attribue au secrétariat d'État des responsabilités dans le domaine du savoir, il est certain que mon honorable ami enfreint beaucoup moins le règlement que bien d'autres préopinants aujourd'hui. Votre Honneur ferait bien je pense de se reporter à cette partie du bill avant de déclarer irrecevable cette discussion sur le savoir qui, à mon avis, est synonyme d'éducation.

M. Prittie: Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je ne vais pas parler beaucoup plus longtemps, car je me propose d'assister à une réunion du comité de la radiodiffusion ce soir, autre forme d'enseignement qui nous intéresse en ce moment.

J'essayais de faire valoir ici que ce service que l'on établit apparemment au sein du secrétariat d'État devrait endosser les responsabilités qu'assume présentement le gouvernement fédéral en ce domaine et prendre l'initiative d'encourager la recherche sur l'éducation au Canada.

Je ne considère pas cette initiative comme une menace à l'autonomie provinciale. Il est nécessaire de faire beaucoup de recherches et j'envisage un tel organisme comme un centre où seraient réunis les résultats des recherches en matières d'éducation au Canada et qui pourraient être distribués aux provinces. Il y aurait beaucoup à apprendre sur la technologie de l'enseignement, les méthodes d'enseignement et sur nombre d'autres questions utiles aux provinces. A mon avis, on n'apprendra pas cela au Canada, à moins qu'une agence fédérale jouissant de beaucoup de prestige et disposant des fonds voulus, ait des motifs de pousser ce genre de recherches

[M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret).]

qui seraient d'une grande aide pour les provinces. Je ne vois aucune ingérence de la part d'un organisme d'éducation qui exploiterait des écoles primaires et secondaires. La province de Québec ne serait pas la seule province à s'opposer à une telle ingérence. Je pense que le gouvernement fédéral aura assez à faire s'il donne de l'aide aux universités et aux écoles de formation technique et professionnelle, sans entrer dans d'autres domaines de l'enseignement.

Enfin, je voudrais dire quelques mots au sujet des États-Unis. Ce pays est doté d'un bureau de l'éducation qui fonctionne comme une agence fédérale. Sur le plan constitutionnel, je pense que l'enseignement aux États-Unis occupe une situation semblable à celle qu'il tient au Canada, et relève de la compétence de l'État. Néanmoins, il y a un siècle, en 1867 exactement, ce bureau de l'éducation était créé. Il a juridiction sur les écoles indiennes, pour le compte du gouvernement fédéral; c'est un centre de recherche et un stimulant pour la recherche en matière d'éducation. Il exerce aussi certaines fonctions internationales en matière d'éducation pour le compte du gouvernement fédéral, une sorte de pendant à notre Bureau d'aide à l'extérieur.

• (8.10 p.m.)

Je suis très content du premier pas fait dans cette direction; je regrette seulement que, lors de la réorganisation, le gouvernement n'ait pas jugé bon d'aller plus loin et d'attribuer plus de fonctions à cet organisme. Plus tôt, le député de Qu'Appelle (M. Hamilton) a mentionné le fait que des ministres du gouvernement n'avaient pas beaucoup de responsabilités parce que les fonctionnaires ne leur permettaient pas de faire grand-chose. Dans le domaine dont j'ai parlé, l'obstruction, à mon avis, vient des politiciens et non des fonctionnaires. Je comprends que, dans notre pays, la participation fédérale à l'enseignement est une question délicate du point de vue politique. Néanmoins, nous y sommes engagés au moins jusqu'à concurrence de 350 millions de dollars, et nous le serons davantage à l'avenir. Nous devrions donc prendre des dispositions plus efficaces pour nous acquitter de cet engagement.

M. Eidon M. Woolliams (Bow River): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu d'excellents discours ce soir. Celui du député de Qu'Appelle (M. Hamilton) m'a laissé une très bonne impression.

Une voix: Espérons qu'en voici un autre bon.